Image not found or type unknown

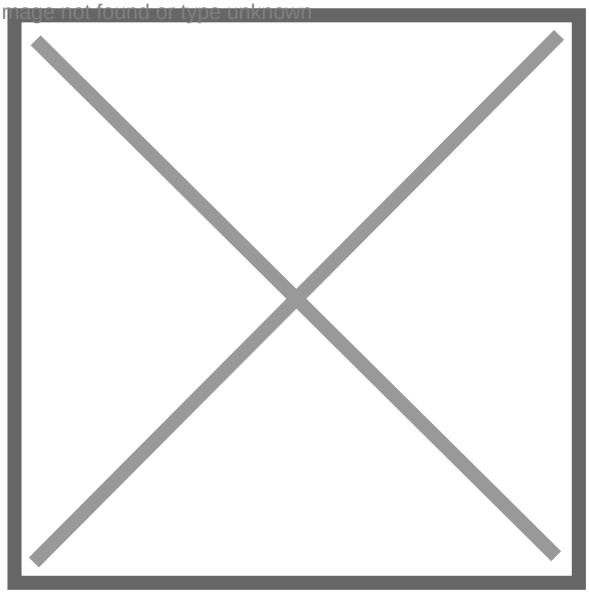

Régularisation chargé après déménagement

Par **Gwennarzh**, le **02/09/2019** à **06:33**

Bonjour.

J'ai quitté avec ma compagne notre ancien logement en février 2018 loué auprès d'une agence dont le nom est nationalement connu.

En juin 2018 nous avons reçu un courrier nous montrant un solde bénéficiaire sur les charges perçues en 2017 et une notification comme quoi nous aurions la somme en juin 2019 avec les comptes 2018.

A ce jour rien n'a été fait aucun décompte n'a été reçu. Voir l'agence immobilière nous a envoyé un pseudo décompte après un recommandé avec un calcul du style 1000-500 =-500.

Que pouvons nous entreprendre contre eux ? Quelle loi protège le locataire ?

Merci par avance.

Par **Tisuisse**, le **02/09/2019** à **07:31**

La régularisation des charges locative, auprès d'un locataire déjà oarti, peut effectivement se faire mais le propriétaire, ou l'agence immobilière chargée de la gestion du bien pour le compte du propriétaire, doit justifier les sommes réclamées ou remboursée. En général, le listing correspondant comportant le lot loué, avac la metion "charges récupérables", et établi par le syndic gérant l'immeuble, suffit à cette justification.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés